

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25335802

Déposé
03-06-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/06/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0840625061

Nom(en entier) : **CATALENT GOSSELIES HOLDING**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue Auguste Piccard 48
: 6041 Charleroi**Objet de l'acte :**ASSEMBLEE GENERALE, ANNEE COMPTABLE, DEMISSIONS,
NOMINATIONS, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION,
AUTRES MODIFICATIONS)

Ce jour, le vingt-sept mai deux mille vingt-cinq.

(...)

Devant **Peter VAN MELKEBEKE, notaire à Bruxelles (premier canton)**, exerçant sa fonction dans la société "BERQUIN NOTAIRES", dont le siège est situé à 1000 Bruxelles, Avenue Lloyd George 11, **S'EST REUNIE**L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "**CATALENT GOSSELIES HOLDING**", ayant son siège à 6041 Charleroi (Gosselies), Rue Auguste Piccard 48, ci-après dénommée la "*Société*".

(...)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION : Modification de l'exercice social.

L'assemblée décide de modifier l'exercice social afin de le faire commencer dorénavant le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

L'assemblée décide par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 28 des statuts par le texte suivant :

*"L'exercice social commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année."***DEUXIEME RESOLUTION : Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire.**

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire, laquelle se tiendra dorénavant le premier jeudi du mois de juin à 18 heures.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 22 des statuts par le texte suivant :

*"Il est tenu chaque année, au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation, une assemblée générale ordinaire le premier jeudi du mois de juin à 18 heures."***TROISIEME RESOLUTION : Dispositions transitoires.**

L'assemblée décide que l'exercice social en cours, qui a commencé le 1er juillet 2024, se terminera le 31 décembre 2025.

L'assemblée décide que l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 se tiendra le premier jeudi du mois de juin 2026 à 18 heures.

QUATRIEME RESOLUTION : Nomination administrateurs (i) et modification durée mandat d'administrateurs (ii).(i) L'assemblée décide de nommer **Mr. MCERLANE David Patrick**, né le 26 juillet 1973 à Glasgow, Écosse (Royaume-Uni) et **Mr. DONALDSON Herbert Maurice**, né le 21 décembre 1973 à Reston, Virginie (Etats-Unis d'Amérique), en qualité d'administrateurs de la Société avec effet de la date des présentes résolutions et prendra fin à la date à laquelle le mandat d'administrateur de Léonard Sinave prendra fin, i.e. le 13 septembre 2029.

Leur mandat d'administrateur sera exercé à titre gratuit.

Ils élisent domicile au siège de la Société pour toutes questions concernant l'exercice de leur

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

mandat.

A compter de la date des présentes résolutions, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Léonard Sinave ;
- Monsieur Ramon Ceron ;
- Madame Sarah Hauer ;
- Monsieur David McErlane ; et
- Monsieur Maury Donaldson.

(ii) L'assemblée décide que les mandats d'administrateur de **Monsieur Ramon Ceron** prenant effet au 2 octobre 2023 et de **Madame Sarah Hauer** prenant effet au 11 février 2025, initialement nommé pour une durée de 6 ans prendront fin à la date à laquelle le mandat d'administrateur de Léonard Sinave prendra fin, i.e. le 13 septembre 2029.

L'assemblée précise que la réduction de la durée des mandats desdits administrateurs a pour objectif d'harmoniser la date d'échéance de l'ensemble des mandats d'administrateur.

CINQUIEME RESOLUTION : Procuration pour la coordination.

(...)

SIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs à l'organe d'administration.

(...)

SEPTIEME RESOLUTION : Procuration pour les formalités.

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Pierre Queritet, Madame Alessandra Oliver, Monsieur Ruben Ruysbergh, Monsieur Anton Baeten et Madame Nadine Crocaerts, et tous les autres collaborateurs de BDO Advisory SRL, qui tous, à cet effet, élisent domicile à 1050 Ixelles, Rue de Stassart 35, chacun agissant séparément, ainsi qu'à leurs employés, préposés et mandataires, avec droit de substitution, afin d'assurer, pour autant que besoin, les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Peter VAN MELKEBEKE

Notaire